

Fiche signalétique

NFPA	SIMD	ÉPI	Symbole de transport						
	<table border="1"> <tr> <td>Health Hazard</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Fire Hazard</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Reactivity</td> <td>0</td> </tr> </table>	Health Hazard	1	Fire Hazard	1	Reactivity	0		
Health Hazard	1								
Fire Hazard	1								
Reactivity	0								

Date de publication : 27 fév. 2007

Date de révision : 15 mars. 2010

Numéro de révision : 4

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit	Composant B pour : Trousse de mousse professionnelle Touch 'n Foam 15 / 200 / 600 (std) Trousse de mousse Touch 'n Seal 15 / 110 / 120 / 200 / 600 (std)
Utilisation recommandée	Isolant
N° d'identification du produit	Fiche signalétique – Composant B régulier
Adresse du fabricant	Convenience Products, division de Clayton Corp. 866 Horan Drive Fenton, MO 63026-2416 USA TÉL. : (636) 349-5855
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Chemtrec 1-800-424-9300 (703) 527-3887 à l'extérieur des É.-U.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Survol en cas d'urgence Contenu sous pression. Peut causer de la somnolence et des étourdissements.		
Apparence : Ambre pâle	État physique : Liquide	Odeur : Légère odeur d'hydrocarbure

Effets potentiels sur la santé Voies d'exposition primaires

Inhalation, contact cutané, contact oculaire.

Toxicité aiguë

Yeux

Peut causer une légère irritation. Éviter le contact avec les yeux.

Peau

Peut causer une irritation cutanée et/ou une dermatite. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.

Absorption cutanée

Une seule exposition prolongée n'est pas susceptible de causer l'absorption d'une grande quantité de la matière.

Inhalation

Assurer un système de ventilation par aspiration à la source. Si de grandes concentrations de vapeurs s'accumulent, elles peuvent causer une irritation des voies respiratoires supérieures et des poumons. L'inhalation de vapeurs en forte concentration peut causer de l'essoufflement (œdème pulmonaire). Éviter d'inhaler les vapeurs ou les particules en suspension dans l'air. Ne constitue pas une voie d'exposition potentielle. Aucun effet connu selon les renseignements fournis.

Ingestion

Anomalies congénitales ou sur la croissance

Aucun effet connu selon les renseignements fournis.

Effets chroniques

Aucun effet connu selon les renseignements fournis.

Conditions médicales aggravées Système nerveux central.

Interactions avec d'autres agents chimiques Agents oxydants. Acides forts. Bases fortes.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	N° CAS	% en poids
1,1,1,2 - Tétrafluoroéthane (HFC-134a, fluorocarbure)	811-97-2	10-30
Mélange de polyols propriétaire	Mélange propriétaire	60-90

4. PREMIERS SOINS

Avis général	En cas d'urgence, contacter le 911 ou un service médical d'urgence. Montrer cette fiche signalétique au médecin de garde. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau. Après le rinçage initial, retirer tout verre de contact et poursuivre le rinçage pendant au moins 15 minutes. Maintenir les yeux grands ouverts pendant le rinçage. Obtenir des soins médicaux, de préférence par un ophtalmologiste.
Contact cutané	Rincer immédiatement la région contaminée avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les réutiliser.
Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de gêne respiratoire, administrer de l'oxygène par du personnel qualifié. Contacter un médecin ou transporter la victime vers un établissement médical.
Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer le vomissement à moins d'indication contraire provenant du personnel médical. Boire de grandes quantités d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
Notes au médecin	Maintenir une ventilation adéquate et l'oxygénation du patient. Aucun antidote précis. Le traitement de l'exposition doit viser le contrôle des symptômes et la condition clinique du patient.
Protection des secouristes	S'assurer que le personnel médical est au courant des matières concernées, et qu'il prend les précautions pour se protéger.

5. PROCÉDÉS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés inflammables	Les contenants sous pression exposés au feu peuvent exploser.
Point d'éclair	Aucun
Moyens d'extinction adéquats	Confiner l'incendie et interdire l'accès non nécessaire. Utiliser un agent d'extinction qui convient au type de l'incendie environnant. Poudre chimique, CO ₂ , eau pulvérisée, brouillard d'eau ou mousse régulière. Demeurer contre le vent. Se tenir éloigné des zones basses où les vapeurs de gaz peuvent s'accumuler. Éloigner les contenants de la zone d'incendie si cela peut être effectué sans risque. Les contenants endommagés doivent être manipulés uniquement par des spécialistes.
Moyens d'extinction inadéquats	Ne pas disperser la matière déversée avec des jets d'eau sous haute pression.
Données d'explosivité	
Sensibilisation aux chocs mécaniques	Aucune

Sensibilisation aux décharges statiques

Aucune

**Risques spécifiques découlant du produit chimique
Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Les contenants perforés peuvent être propulsés à distance. Comme pour tout incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome à débit constant, homologué MSHA/NIOSH ou un équivalent, et un ensemble de protection complet.

NFPA	Risque pour la santé 1	Inflammabilité 1	Stabilité 0	Dangers physiques et chimiques -
SIMD	Risque pour la santé 1	Inflammabilité 1	Stabilité 0	Précautions personnelles -B

6. PROCÉDÉS EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles	Ne pas toucher à la matière, ni marcher sur celle-ci. Utiliser de l'équipement de sécurité approprié. Évacuer la zone. Tenir le personnel éloigné des zones basses, confinées ou mal ventilées. Demeurer contre le vent. Assurer une ventilation adéquate. Interdit de fumer dans la zone. Seul du personnel formé et adéquatement protégé doit gérer les opérations de nettoyage.
Méthodes de confinement	Si possible, tourner les contenants fuyants afin que le gaz s'échappe au lieu du liquide. Permettre à la substance de s'évaporer. Confiner la matière déversée si cela peut être fait sans risque. Absorber avec des matières comme de la sciure, de la terre et de la vermiculite. Transférer dans des contenants ouverts adéquats et étiquetés adéquatement. Ne pas placer dans des contenants fermés hermétiquement. Éliminer ce qui reste du déversement avec de grandes quantités d'eau.
Méthodes de nettoyage	Imbiber avec une matière absorbante inerte (p. ex. : sable, gel de silice, sciure). Balayer et pelleter dans des contenants appropriés pour l'élimination. Ne pas diriger d'eau sur le déversement ou sur la source de la fuite.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter de l'équipement de protection individuelle. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas manger, boire ni fumer lors de l'utilisation de ce produit. Utiliser uniquement dans un endroit doté d'une ventilation aspirante appropriée. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les particules en suspension dans l'air. Ne pas perforer ou incinérer les contenants. Les contenants, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs. Ne pas insérer d'aiguille ou tout autre objet pointu dans l'ouverture située sur le dessus du contenant.
Entreposage	Maintenir les contenants hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir le produit dans des contenants adéquatement étiquetés. Conserver dans un endroit doté de gicleurs. Tenir hors de la portée des enfants. La température d'entreposage idéale se situe entre 16 et 32 °C (60 et 90 °F). Un entreposage à une température supérieure à 32 °C (90 °F) réduira la durée de stockage. Ne jamais conserver à des températures supérieures à 48,8 °C (120 °F). Protéger les contenants des abus physiques.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives pour l'exposition

Nom chimique	ACGIH - TLV	OSHA - PEL	NIOSH - IDLH
1,1,1,2 - Tétrafluoroéthane (HFC-134a, fluorocarbure)	Aucune déterminée	Aucune déterminée	Aucune déterminée

NIOSH – IDLH : Danger immédiat pour la vie et la santé

Mesures d'ingénierie Douches
Bains oculaires
Systèmes de ventilation

Équipement de protection individuelle

Protection oculaire/ faciale Lunettes de sécurité bien ajustées avec écrans latéraux.
Protection cutanée et corporelle Vêtements de protection légers. Gants étanches.

Protection des voies respiratoires Aucun équipement de protection n'est requis sous des conditions d'utilisation normales. Si les limites d'exposition sont surpassées ou en cas d'irritation, un système de ventilation et d'évacuation peut être requis.

Mesures d'hygiène Lors de l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Ambre pâle	Odeur	Odeur légère d'hydrocarbure
Seuil de l'odeur	Aucune donnée disponible	État physique	Liquide (moussant)
pH	Aucune donnée disponible		
Point d'éclair	Aucun	Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Écart/point d'ébullition	-42 °C (-44 °F)
Écart/point de fusion	Aucune donnée disponible		
Limites d'inflammabilité dans l'air	Aucune donnée disponible	Limites d'explosibilité	Aucune donnée disponible
Gravité spécifique	1,1	Solubilité dans l'eau	Incompatible
Solubilité	Aucune donnée disponible	Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur	Aucune donnée disponible	Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Contenu en COV	Sans objet	EPA - VOC (g/l)	0
Coefficient de distribution (n-octanol/eau)	Aucune donnée disponible		

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable sous les conditions d'entreposage recommandées.
Conditions à éviter	Tenir éloigné des flammes nues, surfaces chaudes, sources d'ignition et des températures supérieures à 48,8 °C (120 °F).
Produits incompatibles	Agents oxydants. Acides forts. Bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	La décomposition thermique peut générer des gaz irritants et des vapeurs irritantes, du monoxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO ₂).
Polymérisation dangereuse	La polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Information sur le produit Aucune donnée de toxicité aiguë n'est disponible pour ce produit.

Information sur les ingrédients

Nom chimique	DL ₅₀ orale	DL ₅₀ cutanée	CL ₅₀ inhalation
1,1,1,2 - Tétrafluoroéthane (HFC-134a, fluorocarbure)	Aucune déterminée	Aucune déterminée	Aucune déterminée

Toxicité chronique Aucune donnée de toxicité chronique n'est disponible pour ce produit.

Cancérogénicité Il n'y a aucun produit chimique cancérogène connu dans ce produit.

Mutagénicité

Toxicité sur la reproduction Ce produit ne contient aucun produit dangereux connu pour la reproduction ou susceptible de l'être.

Effets sur les organes cibles Contient des composants qui ont été rapportés comme ayant des effets sur les organes suivants chez les animaux : système nerveux central, reins, foie.

Renseignements sur la perturbation hormonale Ce produit ne contient aucun perturbateur hormonal connu ou susceptible de l'être.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Effets écotoxiques.

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Microtox	Daphnie magna (cladocères)
1,1,1,2 - Tétrafluoroéthane (HFC-134a, fluorocarbure)	Aucune déterminée			Aucune déterminée

Nom chimique	Coefficient de partage n-octanol/eau (exprimé en log pow)
1,1,1,2 - Tétrafluoroéthane HFC-134a	1,06

13. MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets Cette matière, telle que fournie, n'est pas un déchet dangereux conformément aux règlements locaux et fédéraux des États-Unis (40 CFR 261). Elle ne doit pas être éliminée dans l'environnement. Éliminer conformément aux règlements locaux.

Emballages contaminés Éliminer conformément aux règlements locaux.

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

DOT

Numéro UN UN1956
Appellation réglementaire Gaz comprimé, n.s.a. (hydrocarbure fluoré, azote)
Classe de danger 2.2
Description Gaz ininflammable (hydrocarbure fluoré, azote)

TMD

Numéro UN UN1956
Appellation réglementaire Gaz comprimé, n.s.a. (hydrocarbure fluoré, azote)
Classe de danger 2.2
Description Gaz ininflammable (hydrocarbure fluoré, azote)

MEX

Numéro UN UN1956
Appellation réglementaire Gaz comprimé, n.s.a. (hydrocarbure fluoré, azote)
Classe de danger 2.2
Description Gaz ininflammable (hydrocarbure fluoré, azote)

OACI

Numéro UN UN1956
Appellation réglementaire Gaz comprimé, n.s.a. (hydrocarbure fluoré, azote)

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Classe de danger 2.2
Description Gaz ininflammable (hydrocarbure fluoré, azote)

IATA

Numéro UN UN1956
Appellation réglementaire Gaz comprimé, n.s.a. (hydrocarbure fluoré, azote)
Classe de danger 2.2
Code ERG 2L
Description Gaz ininflammable (hydrocarbure fluoré, azote)

IMDG/OMI

Numéro UN UN1956
Appellation réglementaire Gaz comprimé, n.s.a. (hydrocarbure fluoré, azote)
Classe de danger 2.2
Numéro EmS F-D, S-U
Description Gaz ininflammable (hydrocarbure fluoré, azote)

RID

Numéro UN UN1956
Appellation réglementaire Gaz comprimé, n.s.a. (hydrocarbure fluoré, azote)
Classe de danger 2
Code de classification 5A
Description Gaz ininflammable (hydrocarbure fluoré, azote)
Étiquettes ADR/RID 2

ADR

Numéro UN UN1956
Appellation réglementaire Gaz comprimé, n.s.a. (hydrocarbure fluoré, azote)
Classe de danger 2
Code de classification 5A
Étiquettes ADR/RID 2

ADN

Numéro UN UN1956
Appellation réglementaire Gaz comprimé, n.s.a. (hydrocarbure fluoré, azote)
Classe de danger 2
Code de classification 5A
Dispositions particulières 63, 190, 191, 277, 913
Description Gaz ininflammable (hydrocarbure fluoré, azote)
Étiquettes de danger 2

15. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

LIS Conforme
EINECS/ELINCS Conforme
ENCS Conforme
CHINE Conforme
KECL Conforme
PICCS Conforme
AICS Conforme

Règlements fédéraux des É.-U.

SARA 313

Section 313 du Title III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA) des États-Unis. Ce produit contient un ou des produits chimiques qui sont sujets aux exigences de divulgation de la Act and Title 40 du Code of Federal Regulations, Part 372 des États-Unis.

Nom chimique	N° CAS	% en poids	SARA 313 – Valeurs seuil
1,1,1,2 - Tétrafluoroéthane (HFC-134a, fluorocarbure)	811-97-2	10-30	1,0

Composant B pour :
Trousse de mousse professionnelle Touch 'n Foam 200 / 600 (std)
Trousse de mousse Touch 'n Seal 110 / 200 / 600 (std)

Date de révision : 15 mars 2010

SARA 311/312 – Catégories de danger

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Non
Danger d'incendie	Non
Danger de libération soudaine de pression	Oui
Danger de réaction	Non

Clean Water Act

Ce produit ne contient aucune substance réglementée à titre de polluant en vertu de la Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) des États-Unis.

CERCLA

Cette matière, tel que fournie, contient une ou plusieurs substances réglementées à titre de substances dangereuses en vertu de la Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) des États-Unis.

Règlements des États-Unis

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient pas de produits chimiques en vertu de la Proposition 65 des États-Unis.

Règlements sur les exigences de communication des États-Unis (Right-to-Know Act)

Nom chimique	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
1,1,1,2 - Tétrafluoroéthane (HFC-134a, fluorocarbure)		X	X		X

Règlements internationaux

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits contrôlés.

Classe de danger SIMDUT

A Gaz comprimés



Nom chimique	INRP
1,1,1,2 - Tétrafluoroéthane (HFC-134a)	X

Légende

INRP – Inventaire national des rejets des polluants
SIMDUT – Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
TSCA – Toxic Substances Control Act
LIS – Liste intérieure des substances
EINECS – European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ENCS – Existing and New Chemical Substances, Japon
KECL – Korean Existing Chemical List
PICCS – Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances
AICS – Australian Inventory of Chemical Substances
TMD – Transport des matières dangereuses
OACI – Organisation de l'aviation civile internationale
IATA – Association du transport aérien international
IMDG – Code maritime international des marchandises dangereuses

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Date d'émission	27 février 2007
Date de révision	15 mars 2010
Note de révision	Format révisé. Date de révision modifiée. Fiche révisée par le service de SSE.

Limites de responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts au meilleur de notre connaissance, et sont basés sur les données et les croyances en vigueur au moment de cette publication. Les renseignements fournis ont uniquement pour but de servir de guide pour une manutention, une utilisation, un traitement, un entreposage, un transport, une élimination et une libération sécuritaires, et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une prescription de qualité. Les renseignements concernent uniquement et précisément cette matière et peuvent être invalides pour cette même matière utilisée en combinaison avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, à moins d'être précisés autrement dans le texte.

Fin de la fiche signalétique